

Madame, Monsieur,

Au regard de la situation sanitaire actuelle, nous avons convenue de rembourser les cotisations au prorata des cours qui ont eu lieu. Autrement dit, nous vous remboursons le montant des cours annulés.

Plusieurs paramètres sont pris en compte dans le calcul :

- Le nombre de semaines de cours prévus initialement : 32 semaines.
- Le nombre de semaines de cours ayant eu lieu : 11 semaines (compétition) et 10 semaines (loisirs, baby, danse).
- Le montant de la cotisation sans le prix de la licence : 35€ pour la babygym et 40€ pour les autres groupes.

Exemple de calcul pour la Baby Gym :

$145€ - 35€$ (prix de la licence) = 110€

$110€ \div 32$ (semaines prévues initialement) = 3,5€

$3,5€ \times 10$ (semaines réalisées) = 35€ (prix des cours réalisés)

$110€ - 35€ = 75€$ (montant du remboursement)

!!!! ATTENTION !!!!

Dans le cas où seul un chèque sur trois a été encaissé, **AUCUN REMBOURSEMENT** n'aura lieu, car en réalité vous nous devez de l'argent. Vous êtes, donc attendu pour régulariser votre situation.

Deux choix s'offrent à vous concernant le remboursement :

- Réclamer le remboursement en cas de non réinscription sur la saison 2021 - 2022.
- Utiliser ce remboursement comme un avoir sur la saison prochaine : dans ce cas vous payerez uniquement la différence.

Pour se faire, nous vous invitons à vous présenter, aux créneaux prévus pour les réinscriptions.

Cordialement.

Le CSVG